ASSOCIATION ADIKIA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maxent, Ille-et-Vilaine, le mardi 17 octobre 2017

Nouvelle association de parents accusés à tort de maltraitance sur leurs bébés atteints de maladies rares

L'association Adikia regroupe de nombreux parents de bébés dont les pathologies provoquent des fractures ou des hématomes inexpliqués. Les médecins effectuent un signalement pour maltraitance en vertu de la protection de l'enfance. Les bébés sont alors séparés de leurs familles et placés pendant des mois. Leurs parents sont poursuivis pénalement car il leur est difficile de faire reconnaître l'erreur diagnostique. Le site de l'association vise à informer le public de ces erreurs médico-judiciaires et à apporter conseils et informations à toute personne vivant la même injustice.

Une centaine de parents accusés à tort de maltraitance sur leurs bébés se sont réunis sur Facebook depuis deux ans et demi, conduisant à la création de l'association Adikia le 1^{er} septembre 2017.

En avril 2015, Virginie Skibinski emmène aux urgences pédiatriques son fils Hugo de deux mois et demi qui présente des vomissements. Les médecins décèlent alors des hémorragies dans le crâne et dans la rétine, les symptômes du « syndrome du bébé secoué » qui surviennent généralement lorsqu'un enfant est violemment secoué par un adulte. Les médecins font donc un signalement pour maltraitance et les parents d'Hugo perdent immédiatement la garde de leur bébé. Au bout d'un mois, ils sont enfin innocentés suite aux bons rapports des services sociaux. Le juge des enfants prononce un non-lieu et Hugo retourne donc définitivement chez lui, tandis que la procédure pénale continue.

Comme le montrent plusieurs médecins, Hugo souffre en fait comme sa mère d'un trouble génétique rare de la coagulation, l'hypofibrinogénémie, qui peut provoquer des saignements spontanés. Cependant, les expertises judiciaires ultérieures, réalisées par des médecins habitués à la maltraitance mais pas aux maladies rares, confirment formellement le diagnostic de secouements. Virginie est donc mise en examen pour des violences sur son propre enfant qui vit pourtant avec elle depuis la mainlevée du placement. Ce n'est qu'en octobre 2017 que le procureur requiert un non-lieu au vu de l'incohérence de ces expertises qui ne prennent pas en compte la maladie génétique.

Virginie a créé un groupe Facebook pour raconter son histoire. De nombreux parents ont alors découvert avec surprise qu'ils n'étaient pas les seuls à vivre exactement la même situation. Il est rare que les expertises concluent à l'erreur diagnostique et que les parents soient ainsi innocentés. Dans la plupart des cas, et de manière inexplicable, les quelques médecins experts régulièrement mandatés dans ces situations confirment formellement et systématiquement la maltraitance, même en présence de causes médicales évidentes comme des maladies génétiques. Ces parents sont donc poursuivis pénalement et encourent des peines de prison sur la seule base de ces rapports médicaux à charge.

Vanessa Keryhuel, dont le fils Hylann est atteint d'une hydrocéphalie favorisant des hémorragies intracrâniennes, est aujourd'hui présidente de l'association. « Le diagnostic de secouements a été un coup de massue parce que je savais que c'était impossible », dit-elle. « Sans informations sur les autres causes médicales des symptômes, ma défense a été difficile initialement. Notre association et notre site Internet vont permettre de soutenir et d'informer les autres parents accusés à tort qui seront ainsi mieux armés pour démontrer leur innocence. »

Site Internet : www.adikia.fr Virginie Skibinski : 06 85 50 68 95
Contact presse : presse@adikia.fr Vanessa Keryhuel : 06 59 00 30 57
Coordonnées d'autres familles disponibles sur demande

Association Adikia — Rollee, 35380 Maxent Parution JO 09/09/17 n° 20170036, n° RNA : W353015800